

DÉCISION N° 2020/D481

RESSOURCES HUMAINES



RÉVISION TRIENNALE CDI

Le décret n°88-145 du 15 février 1988 prévoit que la rémunération des agents employés à durée indéterminée fait l'objet d'une réévaluation au moins tous les trois ans, notamment au vu des résultats des entretiens professionnels ou de l'évolution des fonctions.

La chargée de mission Prévention recrutée en CDI atteindra ses 3 ans au 1^{er} mars 2020. Le traitement indiciaire brut actuel étant basé sur l'indice majoré 375, il est proposé, suite à son entretien professionnel, d'appliquer l'indice majoré 393 soit 84 € brut par mois à compter du 1^{er} mars 2020.

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- ➡ **VALIDE** l'augmentation salariale,
- ➡ **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer l'avenant lié à la modification de cette rémunération précisant que les autres éléments de la rémunération restent identiques.

POUR EXTRAIT CONFORME
A Ploufragan le 18 Février 2020
Le Président



Thierry BURLLOT

KERVAL CENTRE ARMOR BUREAU DU 18 FÉVRIER 2020

Convocation du 10 février 2020

Nombre de membres du bureau : 15

L'an deux mil vingt le dix-huit février à dix-sept heures, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis au centre de tri Générès, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : **Mr Thierry BURLLOT**

	ÉLUS DE	PRÉSENT	ABSENT EXCUSÉ
Thierry BURLLOT	SMITOM Launay Lantic	X	
Claude BLANCHARD	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean-Luc BARBO	LAMBALLE Terre et Mer	X	
Marie-France BOULDÉ	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Bruno BEUZIT	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean Michel GEFFROY	SMITOM Launay Lantic	X	
Claude LAYEC	DINAN Agglomération	X	
Françoise LE FUR	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Christian LE MAITRE	St Brieuc Armor Agglomération		X
Jean Yves LOYER	St Brieuc Armor Agglomération		X
Jean MÉGRET	LAMBALLE Terre et Mer	X	
Daniel NABUCET	LAMBALLE Terre et Mer		X
Marcel SÉRANDOUR	SMITOM Launay Lantic	X	
Gilles THOMAS	Loudéac communauté Bretagne centre		X
Yvon LE JAN	Loudéac communauté Bretagne centre		X

Présents :

10

Absents :

05

Votants :

10